

DEPARTEMENT DE L'INDRE

PREFECTURE de l'INDRE

**Arrêté préfectoral N° 2016-201-DDCSPP
Du 15 avril 2016**

ENQUETE PUBLIQUE

**Préalable à la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation
d'exploiter une carrière d'amphibolite et de leptynite, située sur le
territoire des communes de MOUHERS et CLUIS.**

CONCLUSIONS et AVIS

DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Situation et objet de l'enquête publique :

Situation :

La carrière, objet de cette enquête, se situe sur les communes de Mouhers et Cluis. Ces communes voisines sont situées dans le sud du département de l'Indre dans la région naturelle du Boischaut sud.

Ces communes sont dépendantes de l'arrondissement de La Chatre, du canton de Neuvy Saint Sépulcre, et, membres de la communauté de communes du val de Bouzanne, le territoire de ces communes est séparé par la rivière « la Bouzanne » qui borde le site de la carrière sur sa partie ouest.

Notons que la plus grande partie de la carrière, exploitation, stockage matériaux et stériles se situent sur la commune de Mouhers, dont le bourg est à 3km environ, mais seulement à quelques centaines de mètres du bourg de Cluis.

Le site de la carrière se situe également proche des ruines de « Cluis dessous », site touristique emblématique de la région connu pour ses animations estivales notamment.

La commune de Mouhers compte 240 habitants, celle de Cluis en compte 1006.

Distante de 40 km de Chateauroux, la commune de Cluis se positionne sur un axe routier fréquenté qui mène à Guéret.

Objet de l'enquête publique :

La présente enquête publique est préalable à la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation présentée par Monsieur le Directeur de la société CARRIERES DE CLUIS en vue d'exploiter une carrière d'amphibolite et de leptynite, située sur le territoire des communes de MOUHERS et de CLUIS.

Ce projet est porté par la société Carrières de Cluis, (aujourd'hui filiale du groupe Eurovia) Immatriculée au RCS Chateauroux N° 479400491.

Monsieur Bruno FARDOIT, directeur de la société CARRIERES de CLUIS au moment du dépôt du dossier est remplacé par Monsieur Renaud JOSPIN.

Ce projet est de solliciter l'autorisation

De poursuivre pour une durée de 30 ans l'exploitation d'une carrière de leptynite et d'amphibolite d'une surface de 445 705 m² actuellement autorisée par l'arrêté préfectoral modifié N°2004-E-916 du 6 avril 2004.

De modifier les conditions d'exploitation de cette carrière en étendant ses limites sur une superficie de 323 848 m², la superficie totale de la carrière sera alors portée à 769 553 m² pour une surface exploitable totale de 342 000 m².

Le carreau d'exploitation sera abaissé à la cote de 110 m NGF et la production annuelle restera inchangée à 800 000T/an

De modifier les conditions de remise en état en conservant, après aménagements paysagers et écologiques, la verse à stériles actuelle. Le remplissage du plan d'eau sera effectué à l'issue de l'autorisation et des matériaux inertes extérieurs seront acceptés pour un remblayage partiel de la fosse.

De poursuivre l'exploitation fixe de premier traitement des matériaux situé dans la carrière et d'une puissance de 200 KW.

De solliciter l'autorisation de prélèvement dans les eaux souterraines hors zone de répartition des eaux, le rejet dans les eaux superficielles des eaux d'exhaure et de ruissellement, la création du plan d'eau de plus de 3 hectares en fin d'autorisation.

Nature et caractéristiques du projet :

Le projet soumis à la présente enquête publique est la poursuite et l'extension de l'exploitation d'une carrière pour une durée de 30 ans à un rythme de production identique à celui actuellement autorisé de 800 000 T/AN.

La demande de renouvellement porte sur l'ensemble de l'emprise foncière actuellement autorisée de 44.5 ha et l'extension sur une surface de 32ha.

Les terrains demandés en extension sont actuellement occupés par des prairies, des cultures ou des jachères. Seuls 8 ha de cette extension sont destinés à l'extraction des matériaux, le reste étant principalement destiné au stockage des terres de découverte.

La demande concerne également l'augmentation de trente mètres de la profondeur d'extraction d'une partie du carreau de la carrière destinée à créer une sur-profondeur pour bloquer et isoler les stériles de découverte mis en remblai dans la fosse.

Exploitée depuis 1930 cette carrière connaît un fort développement depuis quelques années et des investissements importants ont été réalisés dernièrement au niveau du traitement des matériaux et du stockage.

Des aménagements importants contre le bruit et les poussières ont également été réalisés.

Le gisement exploité est constitué de deux roches distinctes :

La leptynite située géologiquement au droit des fronts supérieurs est utilisée pour le béton prêt à l'emploi, la préfabrication et le ballast des voies ferrées.

L'amphibolite est un matériau très intéressant pour les travaux routiers dont les enrobés, les enduits superficiels et les enrobés coulés à froid, ce filon se développe plutôt en profondeur et vers le sud de l'emprise.

La qualité du gisement permet de produire des matériaux de très bonne qualité et les unités de traitement assurent la fabrication d'une large gamme de granulats desservant une clientèle variée. De ce fait la demande est importante, la production autorisée est de 800 000 T/AN.

Les surfaces mises en exploitation sont décapées sur une hauteur moyenne de 15 mètres, la terre végétale est réutilisée et les stériles de découverte sont stockées sur des zones dédiées sur une hauteur définie en harmonie avec l'environnement.

Ensuite l'abattage de la roche se fait par explosif par gradins de 15 mètres de hauteur. Les matériaux abattus sont ensuite repris à l'aide d'engins mécaniques pour être acheminés vers l'installation de traitement (opérations de concassage, broyage, criblage et lavage. L'extraction se fait jusqu'à la cote de 140m (NGF) et 110m (NGF) sur une partie si autorisation.

Les différents granulats produits sont stockés sur des aires appropriées ou dans des silos suivant la granulométrie.

Ces matériaux sont ensuite livrés aux utilisateurs par camions uniquement.

Organisation et déroulement de l'enquête :

Organisation :

Cette enquête publique sur la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation présentée par Monsieur le Directeur de la société CARRIERES de CLUIS en vue d'exploiter une carrière d'amphibolite et de leptynite, située sur les territoires des communes de MOUHERS et de CLUIS s'est tenue du mardi 24 mai 2016 au samedi 25 mai inclus, soit 33 jours consécutifs.

Les publications réglementaires dans deux journaux habilités ont été effectuées dans les délais définis, les affichages dans les deux mairies des communes siège et les trois communes impactées ont également été en place dans les délais. Le pétitionnaire s'est chargé de l'affichage autour du site aux dimensions et couleurs règlementaire, sur des panneaux. J'ai vérifié la validité de ces affichages avant l'enquête et en cours.

Le public a eu la possibilité de s'informer sur ce projet, en venant consulter le dossier, il a pu noter ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les communes de Mouhers et Cluis, sièges de l'enquête publique.

Le dossier était consultable dans les communes de Gournay, Neuvy-Saint-Sépulcre et Saint-Denis-de-Jouhet, sous forme informatique.

J'ai tenu 5 permanences au total, 2 dans la commune de MOUHERS, les 24 mai et 10 juin et 3 dans la commune de CLUIS, les 3 juin, 15 juin et 25 juin.

Déroulement de l'enquête publique :

L'enquête qui s'est terminée le samedi 25 juin 2016, s'est déroulée dans de bonnes conditions de réception du public, il n'y a eu aucun incident.

Je n'ai reçu personne lors des deux permanences tenues à Mouhers.

Au cours des trois permanences de Cluis, plusieurs personnes se sont déplacées, trois lors de la première, cinq à la seconde et 14 pour la dernière !

J'ai essayé, au mieux de répondre au mieux aux questions des visiteurs, de les assister dans les recherches dans ce dossier volumineux et complexe.

Conclusions :

30 personnes se sont exprimées sur les registres ou par lettre.

14 personnes se sont déclarées favorables à ce projet, ces personnes sont toutes directement concernées par l'activité de la carrière car c'est leur emploi ou celui d'un proche. L'emploi est leur première préoccupation, viennent ensuite les besoins en divers granulats, la qualité reconnue de ceux-ci et les retours financiers.

19 personnes se sont déclarées opposées à ce projet pour des raisons diverses, chacun hiérarchisant les nuisances en fonction de son lieu d'habitation, de son ressenti personnel ou de son engagement associatif.

En écoutant les gens parler lors des permanences et en analysant leurs annotations, je peux classer les principales nuisances ressenties de la manière suivante :

Les tirs de mine et leur réputation de destructeurs d'habitations.

La poussière, même si tout le monde est d'accord pour constater une nette amélioration depuis les derniers travaux.

La détérioration des paysages, la vue que l'on a sur ce gouffre que représente la carrière, lorsque l'on chemine alentour.

Le bruit généré par l'exploitation, pour les quelques habitants près du site.

La proximité du site historique des ruines du château de Cluis-Dessous.

A mon avis :

Cette carrière est exploitée sur ce site depuis fort longtemps, elle est sensiblement dans sa configuration actuelle depuis une vingtaine d'années environ.

Ce site fait maintenant partie du paysage et les habitants s'y sont habitués, même si on ne peut nier les nuisances dues à cette exploitation.

Un investissement considérable vient d'être réalisé sur le site, pour l'amélioration de la productivité bien sûr, mais aussi pour l'impact sur l'environnement.

Les aménagements paysagers des verses à stériles ont été décidées en concertation avec les représentants des associations de mise en valeur des sites environnants.

Une commission de suivi des conditions d'exploitation est en place :

Pour analyser et commenter les résultats des divers contrôles et études réalisés et les résultats obtenus (bruit, poussières, vibrations, rejet des eaux).

Pour le bilan des inspections et du suivi par l'inspection des installations classées.

Pour le bilan des actions réalisées en cours d'année.

Pour l'évocation de questions diverses.

Cette carrière à encore un énorme potentiel, en continuant et en améliorant les conditions d'exploitation vers un objectif ambitieux de zéro nuisances.

Donc en considérant :

Que ce projet est très important pour le maintien des emplois directs et indirects dans ce secteur.

Que la réalisation de ce projet continuera d'apporter aux communes un apport financier non négligeable.

Que l'impact environnemental est faible du fait de l'implantation, ancienne de cette carrière.

Qu'il n'y a pas de risque pour la qualité des eaux de la rivière la Bouzanne.

Qu'il n'y a pas de risque avéré pour la santé.

Que les conditions d'exploitation sont très réglementées et qu'un suivi annuel est en place.

Que la société Carrières de Cluis présente toutes les garanties financières requises.

Que le programme de réaménagement en cours et en fin d'exploitation, ainsi que les verses à stériles a été largement concerté.

Que l'utilisation de terres agricoles est réduite, en comparaison de la création d'un autre site.

Que la qualité des granulats produits est exceptionnelle.

Que la proximité du site en rapport avec les utilisateurs favorise la limitation des transports.

Que la société carrières de Cluis s'engage dans son mémoire en réponse à :

Participer au nettoyage des bords de la rivière en partenariat avec les administrations concernées.

L'inventaire et l'éradication des plantes invasives.

Respecter ses engagements sur les mesures d'évitement sur les axes de déplacement de la faune et la flore.

A travailler sur le bruit des tirs.

Respecte ses engagements d'effectuer à ses frais, sous contrôle d'huissier, un état des lieux des habitations par un expert pour tous ceux qui en feront la demande.

Que les travaux d'amélioration et les engagements pris par la société Carrières de Cluis sont en mesure d'améliorer la perception de cette exploitation dans son environnement.

j'émet un avis favorable à ce projet de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière d'amphibolite et de leptynite , située sur le territoire des communes de Mouhers et Cluis.

Avec la recommandation suivante :

Que les engagements pris par la société soient tenus et que leur suivi soit fait par la commission de suivi des conditions d'exploitation.

Le BLANC le 20 juillet 2016

Le Commissaire Enquêteur

Bernard GAUDRON

A handwritten signature in dark ink on a light green background. The signature is stylized and appears to read 'Gaudron'.